Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213502354-20251211-AR2025181101B-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de
Fougères-Vitré
Canton de
La Guerche-de-Bretagne
Commune de Rannée

Rannée

Convocation le : 14.11.2025
Affichage le : 14.11.2025

DELIBERATION A/R 2025.11.18.01b DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de RANNEE, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame MOREL Karine, Maire.

Etaient présents : MOREL Karine, LAHAYE Stéphanie, DAGUIN Paul, BRIANTAIS Catherine, PELISSON Patricia, TAILLANDIER Isabelle, LEBRETON Didier, , TAILLANDIER Vincent, MARTIN-CHUDEAU Patricia, PELTIER Serge. BIZEUL Claude, GANACHE Jean-Michel

Etaient absents et excusés :

Secrétaires de séance : Le Conseil Municipal a désigné BIZEUL Claude, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :	En exercice :	12
	Quorum :	07
	Présents :	12
	Votants :	12

2025.11.18.01b	**A/R Création et suppression de poste – modification du tableau des effectifs**

Madame Le Maire rappelle au Conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Madame Le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

- ✓ Interventions techniques diverses dans le domaine des travaux publics.
- ✓ Travaux d'entretien courant en voirie et réseaux divers.
- ✓ Travaux d'aménagement de voirie.
- ✓ Suivi de l'état du patrimoine public communal.
- ✓ Travaux d'entretien des voies de campagnes, des sentiers pédestres, de l'étang, des anciennes lagunes et des zones vertes.
- ✓ Gérer la signalisation horizontale et verticale
- ✓ Capturer et gérer les dossiers des chiens errants.
- ✓ Piéger les Nuisible et Détecter les nids de frelons asiatiques et alerter le FGDON.
- ✓ Entretenir le gros matériel.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 11 décembre 2025, un emploi permanent d'agent chargé de la voirie communale relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade Adjoint Technique Territorial Principal de 2d Classe à temps complet.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213502354-20251211-AR2025181101B-DE

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.
Ce poste est pourvu à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **DE CREER un emploi permanent sur le grade Adjoint Technique Territorial Principal de 2d Classe** pour effectuer les missions décrites ci-dessus **à temps complet à compter du 11 décembre 2025**
- **DE SUPPRIMER** un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 11/12/2025.
- **DE MODIFIER** le tableau des emplois,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme
Le 11 décembre 2025
Le Maire, Karine Morel.

